

Vals, etc, dans le traitement de la gravelle urique ; le rôle de ces eaux est de fournir à l'acide urique l'excès d'alcali dont il a besoin pour constituer un sel neutre.

Les sels de lithine donnent un urate très soluble sont très employés dans le même but.

*Dosage de l'acide urique* : Le procédé consiste dans la précipitation par l'acide chlorhydrique, puis pesée après repos suffisant dans un endroit frais.

On met 100 cent. cubes d'urine filtrée dans une capsule en porcelaine, on y ajoute 3 à 4% d'acide chlorhydrique et on abandonne le tout pendant 36 heures dans un endroit frais. Au bout de ce temps on recueille les cristaux dans un double filtre dont les feuillets ont le même poids, en se servant d'un agitateur de verre garni d'un tube en caoutchouc à son extrémité ; laver ensuite à 2 ou 3 reprises avec un peu d'alcool dans le but de débarasser l'acide urique des corps étrangers qui l'imprègnent et surtout d'éliminer l'acide chlorhydrique dont le filtre est imbibé ; il ne reste plus alors qu'à sécher le filtre dans l'étuve à 90° 100°, peser après séparation des deux feuillets qui le constituent et qui sont mis chacun sur un des plateaux de la balance. Finalement on multiplie par 10 pour avoir le résultat par litre.

Quoique ce procédé soit long c'est le seul pratique et exact.

*Urine albumineuse* : Si on opère sur une urine albumineuse il faut remplacer l'acide chlorhydrique qui précipite ce corps, par 6% d'acide phosphorique tri-hydraté ou par le même volume d'acide acétique cristallisable qui précipitent l'acide urique à l'exception de l'albumine ; on pourra encore au préalable, éliminer l'albumine par la chaleur, filtrer et opérer sur l'urine filtrée.

*Acide hippurique* : Cet acide qu'on trouve en abondance dans l'urine des herbivores existe en très petite proportion dans l'urine humaine.

La proportion ne dépasse guère 0,30 à 0,40 centigr. par jour à l'état normal.